



**Réponse du Conseil communal à la
question écrite no 05-802
de M. Olivier Arni et consorts intitulée
« Festi'neuch 2006. Quels soutiens le
Conseil communal a-t-il l'intention
d'apporter à l'avenir à cet événement
culturel d'envergure qui participe au
rayonnement de notre ville ? »**

(Du 23 janvier 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 23 juin 2005, M. Olivier Arni, conseiller général, et consorts, a déposé la question écrite suivante :

Festi'neuch a eu lieu cette année du 3 au 5 juin sur les Jeunes-Rives, à Neuchâtel. Des concerts donnés par des artistes de tous horizons ont permis aux festivaliers (quelques 10'000 au total sur le week-end) de vivre de grands moments d'émotions et de très belles surprises. Un succès populaire pour le festival qui en est à sa cinquième édition. Les moments forts furent nombreux sur le site des Jeunes-Rives qui, l'espace d'un week-end, a revêtu sa tunique de fête et fait vibrer sa joie de vivre, celle qui avait si bien porté Neuchâtel lors de l'Expo 02. Le festival a battu son record d'affluence qui était de 9'000 spectateurs en 2004. Festi'neuch a réussi à réunir un public large, des plus jeunes aux plus âgés. L'espace multigénérationnel et multiculturel offert à la population est un des points forts de ce festival.

Le nouveau site retenu cette année a contribué grandement à offrir aux Neuchâtelois un spectacle digne de ce nom dans un cadre idyllique. Bien que la météo n'ait pas été particulièrement clémente, le public a bien répondu aux nouveautés proposées. Les festivaliers n'ont pas cessé d'affluer sur le bord du lac de Neuchâtel, durant tous le week-end, venant des quatre coins de la Suisse et même de l'étranger. De nombreux Français et Allemands ont fait le déplacement. Des billets ont été vendus via les réseaux Ticketcorner et Fnac à Munich pour le plus loin, à Strasbourg, à Mulhouse ou encore Besançon. Ceci révèle clairement que Festi'neuch OpenAir Festival, qui s'adresse d'abord aux Neuchâtelois, s'exporte bien et contribue à faire connaître notre ville et région au-delà de ses frontières.

Monsieur Daniel Rosselat, directeur du Paléo Festival de Nyon, venu en ami lors de la réception officielle, a tenu à saluer la qualité du projet et de la programmation, en insistant sur la chance que la Ville de Neuchâtel avait d'avoir une équipe d'organisation aussi professionnelle alors même qu'elle n'était constituée que de bénévoles. Il a souligné également que bien d'autres villes auraient de quoi être jalouses et que certaines n'hésitaient pas à payer des gens pour réaliser de tels événements.

Le site des Jeunes-Rives

Relevant un véritable pari et surprenant plus d'un festivalier par la qualité et l'importance des infrastructures, les organisateurs ont réussi à redonner aux Jeunes-Rives cette image qui a fait rayonner notre Ville de Neuchâtel pendant Expo 02. Le chapiteau, d'une capacité d'environ 5000 spectateurs, et la petite scène en forme de voûte, d'une capacité de 1500 personnes, ont permis de présenter en alternance, durant le week-end, plus de 18 concerts.

Le village, composé de nombreux artisans et de stands de nourriture, a constitué un agréable lieu de détente où le public a pu se restaurer, boire un verre ou tout simplement se reposer. Les Jeunes-Rives se sont révélées être un site particulièrement propice à l'organisation d'un tel événement. Par l'image que le festival dégage (un festival « les pieds dans l'eau »), le Conseil communal possède un événement de qualité qui ne peut que contribuer au développement culturel et économique de notre ville.

Festi'neuch, une plateforme pour l'ensemble des associations socio-culturelles de notre ville.

En 2004, Festi'neuch avait ouvert ses portes à Imbewu, organisation non gouvernementale dont le siège suisse est dans le canton de Neuchâtel, pour organiser conjointement un dimanche aux couleurs sud-africaines, avec en prime un concert exceptionnel de Johnny Clegg.

En 2005, poursuivant sur cette lancée, les organisateurs de Festi'neuch ont invité le Forum « tous égaux, tous différents (www.ne.ch / ensemble) à présenter sa campagne pour l'égalité et contre les discriminations.

Cette initiative a rencontré un grand succès. De par son emplacement, au centre du site de la manifestation, mais aussi grâce à un espace ouvert, le forum a pu présenter des animations sur la thématique retenue, dont une exposition de BD grandeur géante : « Moi, raciste ? ». Festi'neuch joue ainsi un rôle important dans la mise en valeur des actions du milieu associatif : le forum réunit plus de 80 associations.

Couverture médiatique

Chaque année, Festi'neuch suscite l'intérêt de la presse qui se déplace en force sur le festival. De nombreux reportages télévisuels ou radiophoniques, des articles de presse, couvrent l'actualité du festival et véhiculent une image forte et positive de la ville et du canton de Neuchâtel. Les médias nationaux avec la TSR, par le TJ-Romand, la Radio suisse romande et son émission « Forum », Couleur 3, la DRS 3, Le Temps ou encore Le Matin n'ont pas manqué l'occasion de parler du festival et de Neuchâtel. Encore plus fortement cette année, le site du festival est passé au premier plan, suscitant l'intérêt des téléspectateurs romands et suisses allemands. De nombreux journalistes ont suivi de près le festival comme ceux de la radio zurichoise Tropic 93, la radio bernoise Rabe, du journal Ici Magazine, du journal Marie-Claire ou encore Radio Fribourg qui a proposé plus d'une heure d'antenne à Festi'neuch dans son émission Baobab – pour ne citer qu'une partie d'une longue liste.

Il ne faut pas oublier la presse locale unie derrière le projet qui tour à tour a retransmis les différentes facettes du festival et a contribué au succès populaire de l'événement.

Pour la première fois, la presse internationale s'est montrée aussi sur le festival avec le journal espagnol El País, Les Cahiers du Jazz ou encore de nombreux journalistes de France voisine.

Cette couverture médiatique prouve l'engouement suscité par le festival comme par le choix de la programmation, mais aussi le désir d'ouvrir le festival à des causes d'intérêt public, comme celles défendues cette année par le Forum. Le mélange est audacieux et attractif. La Ville de Neuchâtel en est la première bénéficiaire en terme d'image.

Prévention / sensibilisation

Dans leur souci de développement durable, les organisateurs ont souhaité proposer aux festivaliers un concept de prévention liée tant au sida qu'à la consommation d'alcool, ou encore en lien avec d'autres addictions.

Ainsi le groupe Sida Neuchâtel, le Drop-In, le Centre neuchâtelois d'alcoologie (CENEA) et le Centre d'information, de prévention et de traitement des addictions (CPTT) étaient présents sur le site pour mettre à disposition leurs compétences, animations et projets en matière de prévention. Le succès populaire a été important et la synergie appréciée. Cette expérience est certainement à renouveler dans le futur.

Décibels et nuisances sonores

Monsieur Jean-Carlo Pedrolì, expert environnemental lors d'Expo 02, s'est mis à disposition de Festi'neuch pour suivre l'évolution sonore des concerts en régie et, en cas de dépassement, en avertir le régisseur en lui demandant de diminuer le volume. Sa conclusion est la suivante : « Globalement, le soussigné considère que l'ensemble du festival Festi'neuch a respecté, en matière de son, les conditions fixées par l'autorité compétente ; excepté le concert des Tambours du Bronx. Il faut néanmoins souligner que les limites fixées par l'autorité (93 dB) sont extrêmement basses pour l'organisation d'un tel festival qui, rappelons-le, est openair. Cette situation est susceptible de faire baisser la qualité et l'attractivité des concerts ». Notons l'absence de plaintes lors du festival.

Une organisation totalement bénévole

Le festival est organisé par une association culturelle sans but lucratif. Cette association a pour but de participer au développement socio-

culturel de notre ville et du canton de Neuchâtel, et de favoriser les talents de notre région.

Composé en 2001 d'une équipe de 7 personnes responsables des différents secteurs du festival, le comité compte aujourd'hui 11 membres au comité central et 34 personnes réparties dans les différentes équipes de l'organisation, toutes travaillant bénévolement. Lors du festival, le comité est renforcé par la participation de plus de 350 autres bénévoles. Le bénévolat est à ce jour susceptible d'assurer l'équilibre financier du festival, mais c'est aussi des centaines de citoyennes et citoyens qui s'engagent pour l'intérêt de notre ville. Festi'neuch fait partie des manifestations ou associations qui drainent le plus grand nombre de bénévoles.

Participer bénévolement pour faire vivre sa cité et sa région, pour amener quelque chose de positif à la population...Ce type d'engagement est remarquable dans une société où égoïsme, profit et individualisme tendent à devenir la norme.

En conclusion, quelques questions....

Comment le Conseil communal évalue-t-il les retombées de Festi'neuch pour notre ville et notre région, sur le plan culturel, économique, médiatique et social ?

Le Conseil communal souhaite-t-il la présence de Festi'neuch sur le territoire communal, plus précisément sur les Jeunes-Rives ?

A l'avenir, quels soutiens le Conseil communal entend-t-il accorder à cet événement culturel d'envergure pour en assurer la pérennité aux Jeunes-Rives dans des conditions optimales ?

* * *

Conformément à l'article 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous y apportons la réponse suivante :

Le Conseil communal et l'édition 2005 de Festi'neuch

Les quatre premières éditions de la manifestation Festi'neuch ont eu lieu aux patinoires du littoral. En novembre 2004, l'association Festi Concept, par son président, a formellement déposé une demande d'utilisation du site des Jeunes-Rives pour la tenue de la cinquième édition, les 3, 4 et 5

juin 2005. Les organisateurs ont, d'une part, motivé leur choix de ne pas renouveler leur intérêt pour le secteur couvert des patinoires en invoquant sa dangerosité due à la présence du chantier adjacent de la Maladière, qui aurait pu entraver la sortie d'urgence des spectatrices et spectateurs. D'autre part, ils ont souligné le fait qu'un emplacement externe, tel que les Jeunes-Rives, se prêtait davantage au concept d'un festival.

En décembre 2004, notre Conseil a donné son accord de principe au déroulement de l'édition 2005 de Festi'neuch sur le site des Jeunes-Rives, selon des conditions précisées à teneur d'une décision formelle datée du 21 mars 2005. Pour chaque concert, l'intensité sonore a été fixée à 93 dB, qui correspond au seuil maximal de compétence du Conseil communal, une limite supérieure relevant de la compétence du canton par le biais d'octroi de dérogations. Pour fonder notre décision, nous nous sommes attaché à respecter le principe de l'égalité de traitement, en particulier relativement à l'autorisation délivrée le 16 juillet 2004 au festival Festrilacs qui s'est tenu du mercredi 21 au dimanche 25 juillet 2004 sur le site des Jeunes-Rives et qui a bénéficié durant toute sa durée, de la possibilité de diffuser de la musique à 93 dB jusqu'à 1h30. Dite autorisation n'a, en son temps, fait l'objet d'aucune contestation de la part de tiers ou du voisinage et aucune plainte pour nuisances n'a été déposée a posteriori. Parmi les autres considérants de notre décision, il faut mentionner celui ayant trait au succès constant, voire grandissant, de cet événement culturel alors que la pérennité d'autres manifestations en plein air, également portées pour l'essentiel par des bénévoles, semblent être mise en péril, à l'instar du festival Copyright dont l'édition 2005 a été annulée. Nous avons également estimé qu'il participait au rayonnement de la ville d'accueillir un festival de musique en plein air, d'autant que des autorisations en ce sens ont été accordées jusqu'en 2000. C'est en 1990 que s'est déroulée la première édition de Festijazz au centre-ville, ce jusqu'en 1996, avec des autorisations de diffusion de musique jusqu'à 1h00. En 1997, la manifestation s'est déplacée aux Jeunes-Rives avec des autorisations de diffusion de musique les vendredis et samedis jusqu'à 1h00 en 1997 puis 2h00 en 1998, 1999 et 2000. C'est en 2001 que, pour la première fois, cette manifestation, qui a alors pris le nom de Festi'neuch, s'est déroulée sur le site des patinoires pour y demeurer jusqu'en 2004, avec une exception lors d'Expo 02. Il nous est en conséquence apparu que ce festival devait retrouver son terreau naturel, soit le plein air et à des conditions d'exploitation qui permettent, si ce n'est sa pleine rentabilité, à tout le moins son succès populaire. En revanche, l'argument relatif à la dangerosité du site des patinoires en raison du chantier de la Maladière n'a pas été considéré

comme pertinent par notre Conseil, d'autant que les organisateurs de l'édition 2005 de la Fête de l'Uni, qui s'est déroulée les 4 et 5 mai, n'ont pas invoqué ce fait nouveau et, partant, ont procédé une nouvelle fois à la location de ces lieux. Nous avons au surplus soutenu l'édition 2005 par l'octroi d'une subvention prélevée dans l'enveloppe des subventions culturelles extraordinaires 2005. De nombreuses prestations en nature ont en outre été réalisées par les travaux publics, les services industriels, les parcs et promenades, dont les coûts ont été imputés sur le compte « frais de manifestation » de la chancellerie. Quant aux prestations réalisées par la police ou le service d'hygiène et de prévention du feu, elles n'ont pas été facturées, selon la pratique systématiquement appliquée.

L'association du quartier des Beaux-Arts a interjeté recours contre notre décision du 21 mars 2005 auprès du Département de la gestion du territoire (DGT) en invoquant, notamment, la violation de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Antérieurement, soit le 31 janvier 2005, dite association a voté, par 28 voix contre 11 et 6 abstentions, la résolution suivante à notre adresse :

« Sans contester l'utilisation des Jeunes-Rives pour des activités associatives, sportives et culturelles, l'association demande aux autorités communales que les autorisations accordées respectent les principes suivants :

1. *Le plan d'aménagement de la ville doit être appliqué :*
 - a. *Les Jeunes-Rives doivent rester une zone d'utilité publique de délasserement accessible en permanence à tous, notamment aux familles et ne pas devenir une zone festive réservée à des activités bruyantes.*
 - b. *Les activités qui s'y déroulent et les installations qui y sont érigées doivent respecter les prescriptions concernant le bruit notamment l'esprit sinon la lettre de la classification de la zone des Beaux-Arts en zone résidentielle avec degré de sensibilité II et III (selon OPB).*
2. *Les activités privées et commerciales doivent respecter les directives du 10 mars 1999 concernant la détermination et évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics.*

3. *Les activités bruyantes et nocturnes doivent dans toute la mesure du possible se dérouler dans les locaux fermés disponibles, notamment les Patinoires du Littoral et Panespo.*
4. *Les activités doivent être réparties équitablement entre les diverses places disponibles : Quai Ostervald, Place du Port, Place du 12 Septembre, Place Rouge, Parking des Patinoires, Nid-du-Crô, Pierre-à-Bot, ou autre zone à trouver et aménager pour les activités bruyantes.*
5. *Une étude d'impact complète couvrant toutes les sortes d'activités et les secteurs, doit être réalisée dans le but de déterminer les règles générales d'utilisation des Jeunes-Rives, Patinoires, Maladière et Place du Port, respectant les normes légales actuelles de protection de l'environnement, notamment la lutte contre le bruit.*

L'association participe volontiers à une négociation en vue de trouver des solutions convenant à toutes les parties mais se réserve le droit de faire recours contre toute autorisation qu'elle jugera ne pas respecter les principes énoncés ».

Par décision du 17 mai 2005, le Chef du Département de la gestion du territoire a débouté les recourants de toutes leurs conclusions. En substance, l'autorité de recours a considéré :

- *« que seule la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) sont applicables pour définir si les nuisances sonores, les niveaux sonores et les horaires sont admissibles ou si le voisinage sera dérangé de manière sensible dans son bien-être ».*
- *« que les délivrances d'autorisations de jouir de la zone par des comportements humains ne nécessite pas l'élaboration préalable d'un plan directeur sectoriel et, partant, que le Conseil communal n'a pas violé le plan et règlement d'aménagement communal en autorisant des manifestations telles que Festi'neuch, avant qu'un tel plan directeur sectoriel n'ait été adopté ».*
- *« que Festi'neuch est un festival de musique avec une vocation culturelle de valeur qui s'adresse à plusieurs générations et un très large public. Il répond à un besoin et un intérêt public important ».*

dans la dynamique socio-culturelle de la ville de Neuchâtel et participe au rayonnement de la ville vers l'extérieur. De plus, cette manifestation est proposée au public depuis plus de 20 ans et s'inscrit de ce fait dans une tradition qui veut qu'un festival anime la ville à la fin du printemps. Le festival Festi'neuch est donc sans nul doute une manifestation d'intérêt public (...) et la commune de Neuchâtel est compétente pour exploiter et utiliser le site des Jeunes-Rives à des fins d'utilité publique ou d'intérêt public ».

- *« que le quartier des Beaux-Arts est situé au centre-ville et que cela implique inmanquablement des nuisances sonores qui font partie de la vie culturelle d'une ville (...). Il faut donc trouver un équilibre entre le besoin de repos des habitants et l'intérêt pour le centre-ville de pouvoir se donner une image vivante et d'offrir des activités culturelles attirantes (...) et que l'autorisation du Conseil communal du 21 mars 2005 constitue un compromis approprié ».*

L'association du quartier des Beaux-Arts a effectué une enquête auprès des résidentes et résidents dudit quartier après l'édition 2005 de Festi'neuch, dont les résultats nous ont aimablement été remis à la par le responsable bruit de cette association. Sur la base des renseignements ainsi fournis : sur 94 questionnaires rentrés, 74 mentionnent aucune gêne, 17 une petite gêne, 3 une forte gêne et 22 questionnaires précisent que leurs destinataires sont favorables à Festi'neuch alors que 6 déclarent être favorables à l'action de l'association de quartier.

Le Conseil communal et l'édition 2006 de Festi'neuch

Le 25 septembre 2005, l'association Festi Concept, par son président, a déposé auprès la Direction de la police une demande d'autorisation d'implantation de la 6^{ème} édition de Festi'neuch sur le site des Jeunes-Rives les 2, 3 et 4 juin 2006. Lors de notre séance du 19 octobre 2005, notre Conseil a décidé d'accepter cette demande et ce également à des conditions qui permettent, à notre sens, le succès de cette manifestation. Cependant, même si nous soutenons la présence de ce festival sur ce site, nous avons refusé de donner notre accord de principe à l'octroi d'une telle autorisation sur plusieurs années pour le motif que de telles autorisations ne sont pas accordées. On ne peut en effet préjuger a priori du respect par les organisateurs des conditions fixées par l'autorité, préalable indispensable à l'octroi de nouvelles autorisations, lequel est donc systématiquement soumis à une demande de renouvellement.

Nous nous sommes notamment penchés sur les conditions fixées aux autres festivals en plein air payants, se déroulant en Suisse romande, soit :

Festival	Db	Fin grande scène	Fin petite scène
Estivale	100	02h00	02h00
Dahu Festival	100	04h00	04h00
Bex Rock	100	02h30	03h30
Caribana	100	02h00	02h00
Pully for Noise	100	02h00	03h00
Montreux Jazz	100	02h00	05h00
Paléo	100	02h00	03h00
Rock Oz'arène	100	02h00	03h00
Metropop	100	00h00	05h00
Mont Soleil	100	03h00	03h30
Chant du Gros	100	01h30	04h00

Les autorisations de manifestations sur les Jeunes-Rives et la Place du Port répondent à une évaluation des critères de nuisances, afin d'éviter toutes surcharges pour le voisinage.

Cette évaluation tient notamment compte du nombre de manifestations, de la fréquence des manifestations, de la puissance musicale, de la durée de la manifestation et de la période de l'année concernée.

La Direction de la Police a communiqué les grandes lignes de notre décision à l'association Festi Concept et une rencontre a eu lieu le 15 novembre 2005 avec le Président de l'association du quartier des Beaux-Arts qui a rappelé le souci des riverains et qui a pris acte de la décision du Conseil communal.

Le Conseil communal et l'avenir de Festi'neuch

Nous évaluons en conséquence positivement les retombées de Festi'Neuch pour la ville, sur le plan culturel, social et médiatique au regard en particulier de son caractère de fête populaire tout en relevant que les prix d'entrée devraient être fixés à des tarifs préférentiels pour les familles, les personnes à l'AVS et à l'AI, les personnes sans emploi et les apprentis et étudiants. En ce qui concerne l'impact économique de Festi'neuch, nous n'avons pas l'intention de confier un mandat casuel

pour procéder à une telle évaluation. A teneur de notre programme politique 2006-2009, nous sommes d'avis que, si un tel mandat devait être donné, il devra porter sur une analyse globale de l'impact économique apporté par la présence de l'ensemble des acteurs culturels bénéficiant de subventions de la part de la Ville. Cependant, les données fournies par les organisateurs de Festi'neuch nous apprennent qu'ils estiment que près de 320'000 francs sont investis dans l'économie de la région et de la Romandie.

Il résulte de ce qui précède que nous sommes attachés, sous réserve des conditions demandées, à la pérennité de ce festival en plein air, créé par ailleurs en plein air il y a 15 ans et que nous sommes disposés à maintenir notre soutien à cette manifestation, tant au moyen de subventions que de prestations gratuites des services de la ville, dans la limite toutefois des budgets et sans pour autant préteriter d'autres acteurs de la vie culturelle, associative et sportive. Nous avons par ailleurs décidé, en octobre 2005, de créer formellement un groupe de travail permanent « manifestations », sous l'égide de la Direction des affaires culturelles, composé de représentants des services de la ville, auxquels seront associés les organisateurs et auxquels pourront être associés, ponctuellement, des représentants d'autres organismes, à l'exemple de Tourisme neuchâtelois. Notre but est d'offrir aux organisateurs de telles manifestations des conditions-cadres idéales et un soutien coordonné à la réalisation des événements projetés. Un tel groupe de travail a d'ores et déjà fonctionné, plus qu'à satisfaction, lors de la Schubertiade 2005. Il s'est par ailleurs déjà réuni à plusieurs reprises pour préparer l'édition 2006 de Festi'neuch.

Le Conseil communal et l'avenir de Festi'neuch aux Jeunes-Rives

L'ensemble des Jeunes-Rives, soit le territoire sis entre le port de plaisance et le port du Nid-du-Crô, est sis sur le domaine public cantonal. En vertu d'une concession du 10 juin 1960, la Commune de Neuchâtel a la compétence d'exploiter le secteur des Jeunes-Rives à des fins d'utilité publique ou d'intérêt général. Ainsi que l'a relevé le chef du Département de la gestion du territoire à teneur de sa décision sur recours contre l'édition 2005 du festival, Festi'neuch répond manifestement à la définition d'une manifestation d'intérêt public. Aux termes de la même décision, et ainsi que déjà mentionné, le chef du DGT relève que les délivrances d'autorisations d'user de la zone par des comportements humains ne nécessite pas l'élaboration préalable d'un plan directeur sectoriel. Partant, nous n'avons pas violé le plan et règlement d'aménagement communal en autorisant des manifestations

telles que Festi'neuch, avant qu'un tel plan directeur sectoriel n'ait été adopté. En revanche, la réalisation de constructions ou d'aménagement d'une certaine ampleur nécessitent une modification du plan d'aménagement ou l'élaboration d'un plan spécial, procédures garantissant le respect des droits démocratiques et nécessitant l'accord préalable de l'Etat. Quant aux plans directeurs sectoriels, leurs objectifs sont : favoriser la complémentarité et l'interdépendance des projets d'aménagement urbains, architecturaux, paysagers, de transports et d'infrastructures compris dans le secteur ; proposer une gestion du territoire impliquant les différents acteurs ; coordonner toutes les interventions afin d'assurer des étapes de développement rationnelles et cohérentes du secteur. Dits plans sont soumis à l'approbation du Département de la gestion du territoire. Quant aux terrains gagnés sur le lac en raison de la construction de l'A5 (notamment les sites de Serrières, du Nid-du-Crô et de Monruz), toute construction y est interdite en vertu d'une convention du 10 septembre 1997 entre la Confédération et le canton de Neuchâtel. Le Conseil communal étudie un projet de rapport à votre Autorité portant sur le réaménagement des rives du lac et sur la procédure proposée pour permettre d'obtenir un consensus et, partant, une concrétisation par étapes de la revalorisation, prioritairement, des secteurs Port / Jeunes-Rives ; Nid-du-Crô et Serrières. Cette procédure serait couplée, en parallèle, avec l'obtention de la légalisation par le DGT, des plans directeurs sectoriels « le lac et ses rives » et « Quai Ph.-Godet / Nid-du-Crô ». Au vu des précisions ci-dessus apportées, l'implication directe de l'Etat est nécessaire attendu que son accord est indispensable pour un réaménagement d'une certaine ampleur des Jeunes-Rives et pour l'érection de constructions durables dans le secteur du Nid-du-Crô, notamment. En conséquence, nous avons également présenté ce projet de rapport aux instances cantonales concernées et c'est sur la base de leur détermination que le projet de rapport définitif sera rédigé. Nos intentions actuelles sont donc d'envisager les rives du lac de manière globale, dans l'esprit de répartir équitablement les lieux affectés aux activités de délasserment, culturelles, sportives, ...soit adopter une approche péréquative des événements susceptibles de causer quelques nuisances afin de tenir compte de bien-être, non seulement des riverains des Beaux-Arts, mais aussi de celui des habitants d'autres quartiers de la ville. Nous ne sommes donc à ce jour pas à même de garantir le maintien de manifestations telles que Festi'neuch ou d'autres, comme des concerts tels que celui de Johnny Hallyday, sur la place Rouge puisque d'autres secteurs pourraient éventuellement entrer en ligne de compte, en particulier celui du Nid-du-Crô, mais uniquement pour autant que l'Etat, mais aussi la Confédération, autorisent la Commune à les exploiter de

manière efficiente à cette fin. Ainsi que déjà indiqué, nous soutenons les manifestations en plein air et, en tout état de cause, nous nous engageons à ce que certaines puissent se dérouler sur les rives du lac, lieu qui présente un attrait indéniable, pour les organisateurs, mais aussi pour l'attractivité et le rayonnement de la ville et du canton.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite no 05-802.

Neuchâtel, le 23 janvier 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol